

D. VIE NOCTURNE

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

LES FICHES-ACTIONS

- | | |
|--|--------|
| 1. ARRÊTS À LA DEMANDE À NANTES ET À BREST | P. 100 |
| 2. UN ÉCLAIRAGE URBAIN SENSIBLE AU GENRE | P. 102 |
| 3. RÔLE ET ACTION D'UN CONSEIL DE LA NUIT PARISIEN | P. 104 |
| 4. CAMPAGNES EN MILIEU FESTIF NOCTURNE À PARIS | P. 106 |
| 5. « DEMANDEZ ANGELA » | P. 108 |

D. VIE NOCTURNE



C'est un objectif principal pour la Ville de Paris que de soutenir une vie nocturne inclusive, ouverte, accueillante et sûre. Cela repose sur plusieurs aspects : la sécurité (dans l'espace public, les établissements, les transports), l'accessibilité, la lutte contre les discriminations et contre le harcèlement sexiste et/ou sexuel. C'est le travail que nous menons avec nos partenaires depuis de nombreuses années afin de proposer des campagnes de sensibilisation, des formations de professionnel·les de la vie nocturne et que nous souhaitons amplifier par l'élaboration d'une charte portant sur l'inclusion afin de sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques. Pour que la nuit appartienne à tous, et surtout à toutes !



Frédéric Hocquard,

adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne

Les nouveaux espaces nocturnes fleurissent dans les villes autour d'établissements festifs tels les bars et boîtes de nuit, mais aussi les lieux festifs de plein air notamment l'été. Les questions relatives aux mobilités nocturnes, à la tranquillité publique sont impactées.

La nuit, les lieux se transforment, changent d'apparence et peuvent faire naître un sentiment plus fort de vulnérabilité lié à l'obscurité. Cette peur du noir fait référence à la question de la visibilité. D'une manière générale, les femmes se déplacent et utilisent l'espace public de façon différente des hommes, notamment par peur d'être importunées, mais aussi de subir des incivilités et des agressions.

Cela s'explique également du fait d'un sentiment d'insécurité généré par les injonctions sociales et les rappels à l'ordre auxquels elles doivent faire face tout au long de leur vie : le fait d'être seule dans la rue, la nuit, est encore aujourd'hui considéré comme une prise de risque, elles ne s'y sentent pas légitimes. Une étude de l'Insee révèle que 25% des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue et 20 % d'entre elles se disent y être injuriées au moins une fois par an. Ainsi, le « droit à la ville » pour toutes et tous reste une question récurrente.

Des Conseils de la nuit se créent, des Maires de la Nuit sont élus dans certaines villes en France comme en Europe (Amsterdam a un maire de nuit !). À Paris, le Conseil de la nuit accompagne la Ville dans sa volonté de développer une politique inclusive alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation. Il s'agit d'allier le respect du sommeil des riverains, le désir de sortir des noctambules, les conditions de vie des travailleur·euses de nuit et l'attractivité de la capitale. Un Comité des Noctambules a été créé avec 10 noctambules citoyen·nes élu·es sur internet. Ce comité qui propose des actions est régulièrement consulté sur la politique de la vie nocturne parisienne. A été évoquée la mise en place d'un label des établissements et soirées parisiennes engagées en faveur de nuits bienveillantes, inclusives et mobilisées pour la prévention des risques et toutes ces bonnes pratiques présentées ci-après.

En effet, des réponses sont possibles pour promouvoir l'égalité d'accès aux activités nocturnes et à l'espace public la nuit, par des moyens simples, tel l'arrêt des bus à la demande (fiche-action ↗D1) ou une amélioration de l'éclairage (↗D2).

Les fiches-actions suivantes (↗D3 à ↗D5) montrent que l'on peut promouvoir une culture de la fête favorable au bien-être par la sensibilisation des noctambules et l'accompagnement des professionnel·les de la fête, par l'information et la formation. Il convient aussi de sensibiliser les acteurs et actrices de la vie nocturne, les aménageur·euses et les usager·es de la nuit sur les difficultés rencontrées (notamment par les femmes), afin de développer une culture de la solidarité et d'entraide.

D1 / ARRÊTS À LA DEMANDE

FICHE ACTION : D1		RUBRIQUE : VIE NOCTURNE		THÈME : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE		ACTION : ARRÊTS À LA DEMANDE
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
	X			X		

Arrêts à la demande à Nantes et à Brest

Description : Les femmes ont un fort sentiment d'insécurité dans l'espace public et dans les transports en commun, notamment la nuit. Pour y remédier en facilitant les déplacements nocturnes, un dispositif « **arrêt à la demande** » est mis en place dans plusieurs villes en France.

Objectif : Renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité des usagères des bus, lors de leurs déplacements nocturnes via le réseau de transports en commun, en permettant de **réduire le trajet qui s'effectue à pied entre la descente du bus et leur destination**.

Les usagères peuvent ainsi demander au conducteur ou à la conductrice du bus de s'arrêter entre deux arrêts, afin qu'elles aient ensuite le trajet le plus court possible jusqu'à leur destination.

Les bus sont utilisés par des **noctambules**, pour rentrer à leur domicile après avoir fait la fête. Ils et elles sont parfois en situation de vulnérabilité due à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants.

Les usager-es des transports en commun sont aussi des personnes qui utilisent ce mode de transport pour se rendre sur **le lieu de travail** et en revenir, parfois à des horaires atypique, tard le soir et tôt le matin.

Les arrêts à la demande répondent ainsi à un double objectif : préserver la qualité de vie des travailleur-euses de nuit et sécuriser le retour au domicile des noctambules, notamment les femmes et les jeunes filles.

Par ailleurs, un service de nuit amélioré peut inciter certaines personnes à faibles revenus à profiter de l'offre d'activités nocturnes alors qu'elles y renonçaient jusqu'alors, jugeant le service inadapté à leurs besoins ou trop peu sécurisé.

« Dans la nuit on marche, nous les femmes, on ne fait que passer, on ne s'arrête pas, souvent on a peur » (parole d'une marcheuse).
En général, les femmes se questionnent sur la légitimité de leur présence dans la rue la nuit. Elles ne se sentent pas « autorisées » socialement à être là et elles s'interdisent l'usage de l'espace public la nuit, elles s'autocensurent : « *je ne passe pas dans ces rues le soir* ». Il faut « *se réapproprier le droit d'être là* ». C'est un travail de longue haleine.

Selon l'enquête *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France* (IAU 2017), l'écart entre les sexes est particulièrement frappant, pour ce qui est des peurs : **60,8 % des femmes**, contre 27 % des hommes. **Les femmes sont 25 % à ne pas prendre le bus parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité.**

D'après une consultation menée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en 2015, **100 % des utilisatrices** des transports en commun ont déjà été victimes de harcèlement sexiste et/ou sexuel au moins une fois au cours de leur vie. Enfin, selon une enquête de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) en 2018, **51 % des femmes ont peur la nuit dans les transports en commun.**



Bonnes pratiques

NANTES

La ville de **Nantes** a été choisie en tant que **pilote du projet national** (Action 4) pour la mise en place de ce service. Pendant six mois (2015/2016), la TAN a expérimenté la mesure sur sa dizaine de lignes de bus de nuit (après 22h30). En six mois, une cinquantaine de personnes en ont fait usage, essentiellement entre 23h et 1h du matin. Le dispositif a ensuite été pérennisé. **La TAN** a mis en place en mai 2016 un service personnalisé d'arrêt à la demande sur toutes les lignes de bus de nuit de l'agglomération Nantaise.

BORDEAUX

Ce service est également expérimenté à **Bordeaux** : Depuis novembre 2017 et pour 6 mois, **TBM** expérimente l'arrêt à la demande dans les bus de nuit, lignes 7 et 10, afin de lutter contre le harcèlement et rapprocher les habitants de leur destination.

BREST

Brest expérimente l'arrêt à la demande. Depuis le 1^{er} décembre 2017, Brest Métropole et Keolis Brest expérimentent durant deux mois l'arrêt à la demande sur la ligne 1 de bus à partir de 22h. Cette expérimentation fait partie **d'une démarche transversale** qui se traduit par trois actions : le relais de la campagne nationale **de sensibilisation contre le harcèlement sexiste** et les violences sexistes dans les véhicules (bus et tramway) et par affichage dynamique (écran, bandeau Bibus) ; la sensibilisation des médiateur-trices urbain-es à la question du harcèlement sexiste et des violences sexistes (février 2017) ; des marches exploratoires (voir >C1 à >C5) au départ de la gare de Brest (mars 2017). Une quinzaine de femmes ont participé à ces marches, 45 propositions ont été émises par les participantes.

ÎLE-DE-FRANCE

Depuis mars 2018, en **Seine-et-Marne** et **Seine-Saint-Denis**, Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports, a lancé une expérimentation des arrêts à la demande sur 11 lignes de bus, du 77 et du 93, du lundi au samedi à partir de 22h. Dans le même temps, Île-de-France Mobilités déploie le numéro d'appel d'urgence unique 31 17 (31177 par SMS), généralise la **vidéosurveillance** et renforce la présence humaine en gares et à bord des véhicules en recrutant de nouvelles équipes. Une campagne de sensibilisation contre le harcèlement des femmes dans les transports a également été lancée en mars 2018.

L'expérimentation a été positive : en 6 mois, 250 personnes dont une majorité de femmes ont demandé un arrêt entre deux arrêts. Par conséquent, l'expérience sera étendue à 50 nouvelles lignes dans les départements de la Grande Couronne de Paris.



Observations générales

Le service d'arrêt à la demande répond à l'un des 12 engagements inscrits dans le **Plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et des violences sexuelles dans les transports en commun**, initié le 9 juillet 2015.

La loi d'orientation des mobilités, votée à l'Assemblée nationale le 18 juin 2019, devrait permettre d'étendre le dispositif dans la France entière.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Un rapprochement du domicile pour les usagers la nuit après 22h.	Une régulation et une décision du conducteur ou de la conductrice du bus.
Un bénéfice pour tous et toutes au final.	
Une mesure qui se généralise alors qu'elle se pratiquait déjà ponctuellement.	

Voir dans le détail :

- Les sites de villes concernés. **Nantes, Bordeaux, Brest** et en **Île-de-France Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis**.

D2 / LUMIÈRE ET ÉCLAIRAGE

FICHE ACTION : D2		RUBRIQUE : VIE NOCTURNE		THÈME : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE		ACTION : ARRÊTS À LA DEMANDE
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
	X	X		X		

Un éclairage urbain sensible au genre

Description : ÉCLAIRER LA VILLE, repenser la « **géographie sociale** » de la lumière

« Éclairer la ville renvoie au-delà des idées reçues à un paradigme nouveau qui doit prendre en compte des facteurs aussi divers que la pollution lumineuse et la **santé publique**, la **géographie sociale de la lumière** et le **délestage économique des rues**, la question de la **sécurité et du droit à la ville** pour toutes et tous... Les enjeux de l'éclairage sont complexes et doivent permettre une appropriation de l'espace nocturne par les femmes et les hommes... » **Pascale Lapalud**, Genre et Ville.

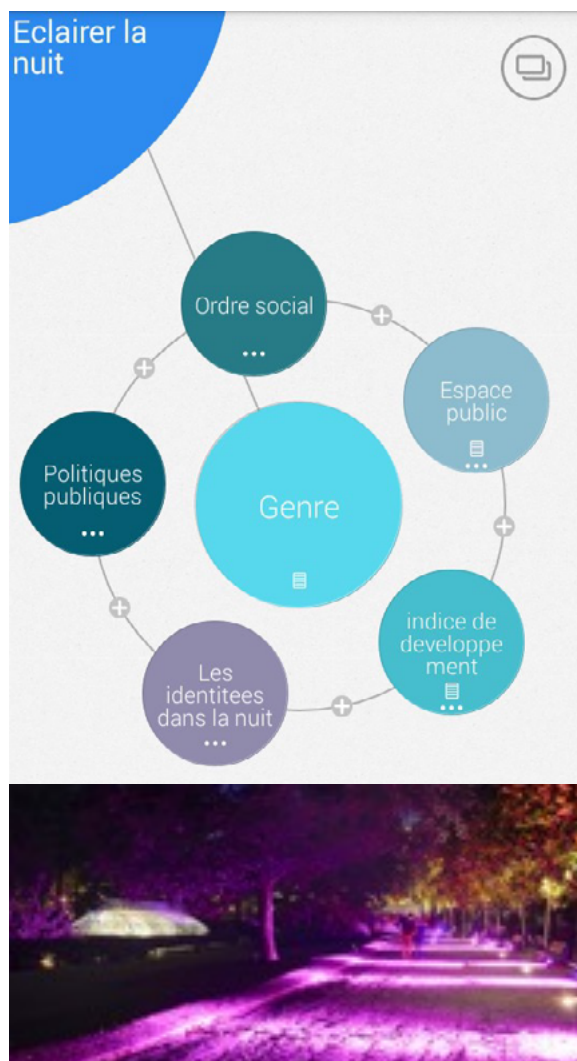
Bonne pratique 1 : Un Plan éclairage à Vienne

La capitale autrichienne s'est engagée dans un processus d'urbanisme « sensible au genre » dans le cadre d'une démarche globale conduite par le **département du « gender mainstreaming »** à la Ville de Vienne. Dans ce contexte, la ville a mis en place un éclairage correct non seulement dans les rues mais aussi sur les trottoirs, dans les parcs, etc. pour augmenter la sécurité des femmes, et d'une manière générale des piétons et des cyclistes. Exemple : Dans le Resselpark, Karlsplatz à Vienne, tous les itinéraires et parkings pour deux-roues disposent d'éclairage.

Une campagne pour l'amélioration de l'éclairage des parcs et lieux publics a été lancée en faveur de 200 parcs à Vienne.

Bonne pratique 2 : Le Conseil nantais de la nuit

La Ville de Nantes par son **Conseil nantais de la nuit** développe un plan de travail qui a pour ambition de « trouver les bons équilibres pour la ville la nuit ». Il est issu du diagnostic des nuits nantaises et de deux ateliers sur les mobilités et la médiation nocturnes, organisés en 2016. Ce plan de travail comporte, en matière de sécurité, une réflexion sur les cheminements piétonniers lumineux (notamment aux abords du Château ainsi que du Hangar à bananes vers Commerce). Le Conseil de la nuit a lancé un atelier sur le genre et l'espace public la nuit, qui vient le **plan d'action** de la Ville de Nantes pour l'égalité femmes-hommes.



Témoignage : « L'appropriation de l'espace urbain, oui, le jour ; pas la nuit. Les hommes te font très bien sentir que si tu n'es pas dans ton foyer, c'est que tu es leur cheptel, leur bétail ; ils sont en droit de t'appeler, te regarder, te déshabiller du regard, t'invectiver, te toucher, t'inviter... ».

Bonne pratique 3 : À Paris, des rues, des places, des squares sont équipés, de façon expérimentale, d'un dispositif de lumière intelligente.

Le principe ? Installer **des détecteurs de mouvement ou des capteurs de présence** sur les réverbères et appliques qui éclairent la rue. L'intensité lumineuse augmente progressivement au passage d'un-e piéton-ne, d'un-e cycliste ou d'une voiture, pour atteindre la valeur de 10 lux sur le trottoir. Après son départ, l'intensité revient à son niveau le plus bas, toujours de manière progressive. Si la rue est déserte, l'éclairage reste alors à son niveau minimal respectant les exigences photométriques minimales (mais pas l'obscurité totale).

Ce dispositif a commencé en 2015 avec la COP 21, puis se poursuit dans le cadre des Plans Climat et Biodiversité décidés par la Ville de Paris, la Direction des espaces verts et de l'environnement et le gestionnaire de l'éclairage public, qui mènent conjointement une série d'études visant à repenser l'éclairage des parcs et jardins.

L'objectif est de concilier respect de la biodiversité et économie d'énergie (l'éclairage repose sur l'installation de LED, peu énergivores), mais aussi d'améliorer notablement le sentiment de

sécurité des usager-es dans la mesure où cet éclairage dynamique a la particularité de s'adapter à l'activité humaine au cours de la nuit.

Il existe désormais des capteurs de détection dans divers lieux de la capitale, le 15^{ème} arrondissement (rue Bourdelles), dans le 13^{ème} (place de la Bergère d'Ivry et rue adjacente), dans le 14^{ème} (Villa Cœur de Vey), sur les quais de Seine, etc.

Un square du 13^{ème} arrondissement (le square René-Le Gall) abrite également un **dispositif expérimental** d'éclairage pour ce programme mené en conditions réelles.

Globalement, la qualité de l'éclairage passe par les bons niveaux d'éclairement et une bonne uniformité maintenus dans le temps ; là où il faut, quand il le faut. L'uniformité de l'éclairage est un élément qualitatif à préserver, les personnes malvoyantes y sont notamment très sensibles. La couleur est à manipuler avec une grande précaution car cela dégrade le rendu des couleurs et donc le contraste et la perception des objets et des obstacles.

Focus : Développement durable et sentiment de sécurité

Pour améliorer le bien-être des femmes et de tous, il convient de rendre compatibles les attentes du développement durable et du sentiment de sécurité en modulant les lumières, en ciblant mieux les espaces où la lumière doit être renforcée (tunnels, zones inquiétantes).

- Penser un éclairage raisonné, ludique, varié.
- Innover sur des dispositifs éclairants, rompre avec l'uniformité de l'éclairage (couleur, hauteur, fréquence...).
- Ne pas renforcer les « tendances à l'obscurité » (éteindre l'éclairage public), tout en conservant des « trames noires » (corridors écologiques).

Exemple : suite à une marche exploratoire de nuit d'habitant-e-s dans un quartier du 19^{ème}, le Maire précise que « la diversité des points de vue notamment sur le sentiment de sécurité et sur la question d'un éclairage insuffisant, provoquant un sentiment d'insécurité, est à confronter avec la volonté délibérée de limiter l'éclairage pour des raisons écologiques et un souci d'économie d'énergie ». Comment concilier des objectifs parfois contradictoires ? (voir la **Lettre de la marche du 19^{ème}** et voir ▶B5 à ▶B9)

Observations générales

Encore peu d'actions concrètes sont réalisées quant à l'éclairage. Par exemple, il conviendrait d'intégrer le critère de genre dans le **Plan lumière de la ville**. Un concours - avec des concepteur-trice-s lumière, architectes, designers, plasticien-ne-s... - pourrait être

lancé à partir de l'idée que l'éclairage urbain, bien plus qu'un simple moyen d'assurer la sécurité et la visibilité, est à présent considéré comme « une composante essentielle de l'urbanisme et un élément majeur de l'identité culturelle d'une ville ».

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Les expérimentations sont porteuses d'avenir car elles s'inscrivent aussi dans le registre du développement durable.	Veiller à chasser l'obscurité totale : une ville reste une ville avec ses habitant-e-s.

Voir dans le détail :

- **Les ACTES du premier séminaire de la Ville de Paris** (2015), focus sur l'éclairage (pages 29 et 30). Les enquêtes sur le sentiment d'insécurité : fiche ▶R4bis.

D3 / LES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

FICHE ACTION : D3		RUBRIQUE : VIE NOCTURNE		THÈME : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE		ACTION : LES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
				X		

Rôle et action du Conseil parisien de la nuit

Description : Les établissements de nuit sont souvent des lieux festifs offrant un espace de convivialité et d'évasion. Malheureusement, tout comme dans les festivals (voir fiche »A2) le risque, pour les femmes et les personnes LGBTQI+ (voir glossaire), de subir des agressions sexistes et sexuelles est une problématique réelle, dont la résolution est primordiale pour elles, afin qu'elles puissent profiter de ces lieux en toute sérénité.

Des chiffres inquiétants sur la violence sexuelle lors des soirées festives : pour alerter le monde de la nuit sur les violences sexuelles et le harcèlement, la jeune association, [Consentis](#), a produit une étude, présentée au Conseil de la Nuit en décembre 2018, sur les violences sexuelles en milieu festif (voir encadré).

Mais le message le plus important qui ressort de cette étude, c'est que **le consentement est la chose primordiale** qui permet à chacun.e de passer une nuit safe. Le message est clair : « N'ayez pas peur de poser la question ». Et si on vous dit non, entendez-le simplement.

C'est pourquoi, le **Conseil de la nuit** organise régulièrement des campagnes d'information (voir fiche-action »D4) et soutient les associations qui organisent des formations spécifiques sur la thématique du harcèlement la nuit, comme le **Collectif Féministe Contre le Viol**.

« L'évasion et le défoulement ne doivent pas se transformer pas en stress et en cauchemars » ainsi que le **Conseil de la nuit de Paris** le préconise.

Le rôle du **Conseil de la nuit de Paris** est de **co-construire des propositions d'actions et accompagner leur mise en œuvre**, les groupes de travail thématiques rassemblent les membres concernés autour des thèmes :

1. De nouveaux espaces pour les nuits
2. Prévention des conduites à risques
3. Vie nocturne et discriminations
4. Mobilités nocturnes
5. Tranquillité publique
6. Les commerces et le travail la nuit
7. Information et promotion de la vie nocturne

Des chiffres

Sur plus de 1 000 personnes – autant de femmes que d'hommes –, il ressort que :

- En milieu festif, **plus de la moitié des femmes témoignent ainsi avoir déjà été victimes de violences sexuelles** et se sentir en situation d'insécurité lorsqu'elles se retrouvent seules, de peur d'être agressées ou harcelées (Pour les hommes, le chiffre est nettement plus bas : 10 % à peine).
- 78 % des personnes interrogées ont dans leur entourage une personne ayant déjà été victime d'agression sexuelle dans les lieux festifs. Ce qui fait de **chaque personne impliquée dans un environnement festif un gage de la sécurité des autres**.
- Pour les hommes, la peur de se retrouver seul dans un environnement festif provient principalement des agressions physiques. Pour les femmes, en revanche, ce sont plutôt les agressions sexuelles qui suscitent la peur de la solitude en soirée.

En 2019, une **assemblée plénière** du Conseil de la Nuit a été organisée sur les discriminations et le harcèlement sexuel en milieux festifs. À cette occasion, le **Conseil Parisien de la Jeunesse** a présenté ses préconisations : Élaborer une charte portant sur

l'inclusion de tous les publics, sensibiliser le public et promouvoir les bonnes pratiques des établissements, sensibiliser les conducteurs de taxis et VTC.

Bonne pratique

Le **CFCV** a organisé à Paris entre 2016 et 2018 **deux formations** spécifiquement adressées au personnel de deux établissements de nuit volontaires. Ces formations avaient pour objectif de faire réfléchir les équipes sur les notions de consentement, agression, harcèlement. Cependant un décalage a été constaté entre les réalités vécues au quotidien par les équipes et les attentes des formatrices : Les équipes se sont senties par moment jugées dans leurs pratiques. Mais le besoin en formation a bien été validé.

Afin de créer une culture commune, un **atelier sur le consentement en milieux festifs** a été organisé en 2019 incluant des éta-

blissements, organisateur-trice-s de soirées, des associations et le comité des noctambules afin de réfléchir aux outils, interventions et pratiques à mettre en œuvre pour réduire le harcèlement sexuel dans les soirées. Cet atelier a été co-animé par CEBI et Consentis.

D'autre part, plusieurs établissements de nuit commencent à se doter de stratégies de coveillance (voir en début d'ouvrage, « Des notions importantes, des concepts utiles »), comme c'est le cas de l'initiative anglaise « **Ask for Angela** », qui a fait son apparition aussi en France en début 2018, à Rouen, à l'**initiative d'un collectif féministe d'étudiant-e-s** (voir fiche-action >D5).



Observations générales

Créer une culture de l'entraide et de coveillance, contre toute forme d'agression sexiste et sexuelle, contre les situations irrespectueuses envers les femmes et les personnes LGBTQI+, est un devoir social essentiel. Les actions visant à la mise en place de cette culture sont souvent considérées sécuritaires, ou rigides, surtout quand il s'agit de lieux festifs, où la consommation d'alcool et de drogues pour-

rait laisser entendre que tout est permis, que les règles sont moins rigides qu'ailleurs et donc que les comportements plus relâchés sont admis. Ce discours découle fortement de la culture d'une domination patriarcale et masculine sur les corps des autres. Briser cette culture requiert des actions précises et ciblées, et une diffusion très large d'initiatives comme celles présentées ici.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Un système diffus d'entraide, la possibilité de se sentir en sécurité en tous lieux.	Il est important de nourrir cette culture d'entraide, coveillance et non-culpabilité des victimes. C'est pourquoi il importe de soutenir les structures qui proposent des formations.
C'est un travail qui souligne la non-culpabilité des victimes, leur légitimité à faire la fête.	Poursuivre en parallèle les campagnes d'information et de prévention.

Voir aussi :

- Les enquêtes sur le sentiment d'insécurité ((voir fiche-action >R4bis).

Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Voir les liens dans cette fiche-action.

Voir **Conseil de la nuit de Paris** – CFCV : collectiffeministe.contreleviol@orange.fr

Association CONSENTIS : contact@consentis.info.

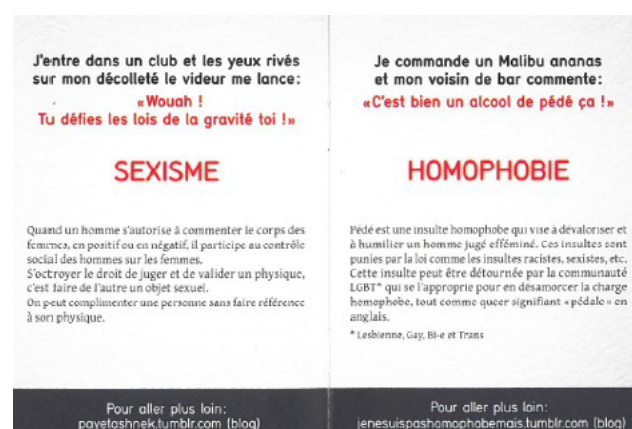
D4 / LES CAMPAGNES EN MILIEU FESTIF NOCTURNE À PARIS

FICHE ACTION : D4		RUBRIQUE : VIE NOCTURNE		THÈME : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE		ACTION : ARRÊTS À LA DEMANDE
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
				X		

Campagnes en milieu festif nocturne à Paris

Description : Encore aujourd'hui les différences entre séduction (« drague ») et agression sont malheureusement gommées (voir fiche-action >D5) par une culture patriarcale où la norme est de considérer la victime comme co-responsable de ce que lui arrive : une robe trop courte, un décolleté provoquant, etc. Le milieu festif est aussi un espace de discriminations pour les personnes LGBTIQ+ (voir le glossaire), ainsi que pour les personnes objet de « **grossophobie** ».

C'est pourquoi le réalise des campagnes d'information et de prévention des comportements à risque et des agressions (affiches, dépliants, réseaux sociaux). Globalement, en milieux festifs nocturnes, il convient d'inciter les noctambules au respect de soi même et d'autrui (notamment les riverains) ainsi que de lutter contre le sexisme et toutes les autres formes de discriminations.



Une campagne mise en place par la Ville de Paris



Campagne Ici les femmes festoient sereines

À Paris et dans d'autres villes de France, le **Collectif féministe contre le viol (CFCV)** a lancé une campagne d'affiches en s'adressant aux agresseurs plutôt qu'aux victimes pour souligner que chacune a le droit de se sentir respectée et légitime de festoyer sans craindre d'être agressée.

Genève : le label « **We Can Dance It** » est attribué aux établissements qui veulent lutter contre les comportements sexistes et le harcèlement subi parfois par la clientèle féminine, mais aussi pour une égalité dans la programmation des artistes ou dans les équipes.



Observations générales

La nuit nécessite une vigilance particulière, car elle peut susciter un fort sentiment d'insécurité. Il est important de réactualiser et relancer constamment les campagnes, pour atteindre l'objectif

d'un accès libre et égalitaire aux milieux festifs, pour les femmes comme pour les hommes.

Le harcèlement sexiste et sexuel repose sur la notion de « genre » : construction sociale qui assigne des rôles et places différentes et hiérarchisées aux femmes et aux hommes. Il prend appui sur des stéréotypes de virilité, active et conquérante, et de féminité, passive et soumise. Le harcèlement est un symptôme de l'inégalité, une manifestation du sexisme qui affecte le droit à la sécurité et limitent l'occupation de l'espace public par les femmes et leurs déplacements en son sein, ainsi c'est la question du « droit à la ville » pour les femmes qui est en jeu.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Sensibilisation et baisse de la « tolérance sociale à la violence sexiste et sexuelle.	Veiller à ne pas culpabiliser les victimes potentielles.
	Trouver un langage adapté pour sensibiliser les établissements de nuit (bars, boîtes, pub, etc.).

Voir dans le détail :

■ Des initiatives de formation dans les établissements de nuit (voir fiche >D1).

■ Plusieurs campagnes d'information sont ciblées sur la prévention du harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public et notamment dans les milieux festifs (voir fiches >A1 et >A2).

Contact équipe projet [ou personne-ressource]
Voir les liens indiqués dans cette fiche.

D5 / DEMANDEZ ANGELA

FICHE ACTION : D5		RUBRIQUE : VIE NOCTURNE		THÈME : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE		ACTION : DEMANDEZ ANGELA
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
	X	X		X		

Demandez Angela

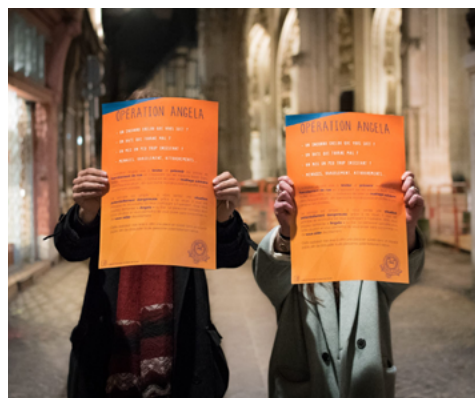
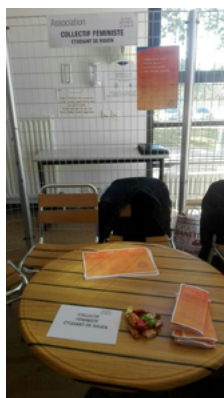
Description : Lorsqu'elles sont victimes de harcèlement dans la rue, nombre de femmes n'ont **pas le réflexe de chercher de l'aide**. Celles qui le font se heurtent parfois à l'**effet témoin**, c'est-à-dire l'absence de réaction.

Le dispositif **"Ask for Angela"** est apparu en 2016 en Angleterre et en Australie : ce simple mot codé permet aux femmes qui se sentent en insécurité parce qu'elles sont harcelées ou suite à un rendez-vous qui tourne mal, d'obtenir de l'aide dans les bars qui ont apposé une affichette.

À Londres, le **Service métropolitain de Police** utilise ce dispositif pour accompagner le travail de prévention destiné à réduire les violences sexuelles.

En France, la ville de Rouen est pionnière

L'initiative vient du **Collectif féministe étudiant** de Rouen, créé en novembre 2017. La présence de stickers et d'affiches « Angela » placardés sur les vitrines des bars à Rouen est un **signal visuel** qui permet aux potentielles victimes de harcèlement d'**avoir le réflexe d'aller chercher de l'aide**. Et les bars qui adhèrent à cette opération sont donc **préparés à l'éventualité** qu'une personne entre ici pour être mise en sécurité. Le dispositif s'est bien implanté à Rouen (30 établissements partenaires).



Rappel de la loi

- Harcèlement sexiste : « le fait d'imposer tout propos ou comportement, à raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle supposée ou réelle d'une personne, qui a pour objet ou pour effet de créer une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant ainsi atteinte à la dignité de la personne » (loi de 2012).
- Violences sexuelles sont définies par la loi dans toutes leurs manifestations. Elles recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles (mains aux fesses, frottements, etc.) et le viol.

Observation : séduction et harcèlement ?

Le harcèlement commence où s'arrête la séduction (« la drague »). Le jeu de la séduction implique une relation à deux, des règles implicites d'interaction, une rencontre avec consentement. Le harcèlement, c'est la répétition, le non-respect, une façon de faire intrusive et agressive, le désintérêt de l'autre en tant que

personne. Le harcèlement renvoie à l'absence de consentement, au OUI et au NON. Si la personne dit non ou si elle ne dit rien, c'est non. Poursuivre l'interpellation après un refus, c'est du harcèlement.

DIFFÉRENTES FORMES, TOUTES INACCEPTABLES



POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Renforcer le sentiment de sécurité des femmes.	Faire connaître le dispositif demande l'adhésion des bars.
Sensibiliser la population, femmes et hommes, sur le sujet du harcèlement sexiste et sexuel, du consentement et de la drague lourde.	

Voir dans le détail :

- Des initiatives de formation dans les établissements de nuit (voir fiche »D1).
- Plusieurs campagnes d'information sont ciblées sur la prévention du harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public et notamment dans les milieux festifs (voir fiches »A1 et »A2).